



RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2025

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, les communes établissent un plan financier arrêté par l'exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 5 du décret concernant l'administration financière des communes, les comptes annuels se composent :
 - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
 - b) du compte des investissements ;
 - c) du bilan ;
 - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2027) ;
 - e) des annexes (a à h).

Table des matières

1. Introduction	X
2. Synthèse	X
3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2	X
4. Résultats	X
5. Compte de résultats	X
6. Compte des investissements	X
7. Bilan	X
8. Annexes aux comptes annuels	X
9. Proposition de l'exécutif	X
10. Approbation des comptes annuels	X

1. Introduction

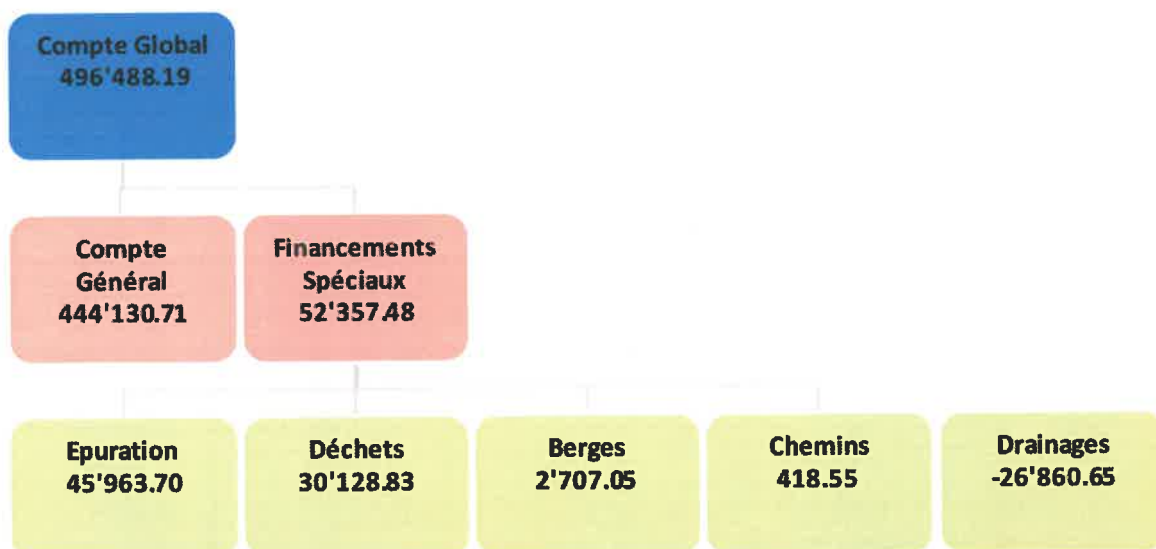
Les comptes annuels sont remis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'exécutif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- c) le rapport du législatif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la commune ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements (peuvent être transmis sous format informatique à l'adresse julien.buchwalder@jura.ch).

En application de l'article 18, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes :

L'exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice. Il en est responsable.

Les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.



2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Aucune modification pour 2025.

b) Les spécificités communales (par ex. service électrique)

Pas de spécificité communale.

c) Les investissements et les projets importants

Planification agricole

- Crédit voté par l'assemblée le 04.03.2024 : Fr. 292'000.00
- Fr. 44'093.55 de dépenses en 2025 (+Fr. 19'000.00 sur 2026)

Révision du PAL

- Crédit voté par l'assemblée du 26.06.2023 : Fr. 100'000.00
- Pas de dépense à ce jour

Divers travaux sur routes

- Ce crédit sera consolidé cette année : Fr. 50201.47

Crédit consolidé en 2025 :

- Fr. 51'000.00 pour la réfection des avant-toits de l'école (Crédit voté en assemblée, Fr. 76'000.00)

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Endettement 2024 :

- Engagements financiers à court terme : Fr. 178'587
- Engagements financiers à long terme : Fr. 2'212'330
- **Total :** **Fr. 2'390'917**

Endettement 2025 :

- Engagements financiers à court terme : Fr. 148'266
- Engagements financiers à long terme : Fr. 2'134'860
- **Total :** **Fr. 2'283'126**

La dette a diminué car nous avons amorti et pas consenti à de nouvelles dépenses importantes.

e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

29990.00 au 31.12.2024 : Fr. 542'285

29990.00 au 31.12.2025 : Fr. 415'427 + 444'131 = Fr. 859'558

Réévaluation du patrimoine financier.

f) Appréciation de l'exécutif

Lors de sa séance du 18.05.2026, le Conseil communal a accepté les comptes 2025.

3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

3.1 Généralités

Les comptes annuels 2025 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Les comptes annuels 2020 sont les premiers à être établis en application de ces prescriptions.

3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, l'exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1^{er} janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

4. Résultats

4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	496 488.19	-	160 861.66
900	Compte général	444 130.71	-	70 942.47
901	Clôture des financements spéciaux	52 357.48	-	89 919.19
400	Impôts directs, personnes physiques	1 038 787.35	1 056 000.00	1 097 677.27
401	Impôts directs, personnes morales	24 445.40	24 200.00	23 584.75
4021	Impôts fonciers	146 097.05	144 000.00	145 811.65
5 ./ 6	Investissements nets	44 773.61	-	-67 545.30

4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	1 914 898.02
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	1 927 013.16
	Résultat de l'activité d'exploitation	12 115.14
34	Charges financières	44 413.70
44	Revenus financiers	525 785.45
	Résultat provenant de financement	481 371.75
	Résultat opérationnel	493 486.89
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	3 001.30
	Résultat extraordinaire	3 001.30
	Résultat total, compte de résultats	496 488.19

4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	44 773.61
590	Report au bilan des recettes	-
	Résultat du compte des investissements	44 773.61

4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes	Libellés	CHF
90	Clôture du compte de résultats	496 488.19
33 +	Amortissement du patrimoine administratif	110 018.00
35 +	Attributions aux financements spéciaux	-
45 -	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364 +	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365 +	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366 +	Amortissements des subventions des investissements	3 001.30
389 +	Attributions aux capitaux propres	-
4490 -	Revalorisation du patrimoine administratif	-
489 -	Prélèvement sur les capitaux propres	3 001.30
	Autofinancement (Cash flow)	606 506.19
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	44 773.61
	Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	561 732.58

4.5 Résultat du financement spécial « approvisionnement en eau (710) »

Commentaires :

Le SEVT gère l'eau claire pour notre commune.

4.6 Résultat du financement spécial « Assainissement des eaux (720) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	53 241.55
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	96 203.95
	Résultat de l'activité d'exploitation	42 962.40
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	42 962.40
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	3 001.30
	Résultat extraordinaire	3 001.30
90100.20 / 90110.20	Résultat total, compte de résultats	45 963.70

Commentaires :

Versement de Fr. 45'963.70 sur le fonds d'épuration.

4.7 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets (730) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	38 899.55
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	69 028.38
	Résultat de l'activité d'exploitation	30 128.83
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	30 128.83
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.40 / 90110.40	Résultat total, compte de résultats	30 128.83

Commentaires :

Versement de Fr. 30'128.83 sur le fonds des déchets.

4.8 Résultat du financement spécial « Correction des eaux de surface (741) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	28 092.50
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	30 799.55
	Résultat de l'activité d'exploitation	2 707.05
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	2 707.05
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.92 / 90110.92	Résultat total, compte de résultats	2 707.05

Commentaires :

Versement de Fr. 2'707.05 sur le fonds des berges.

4.9 Résultat du financement spécial « drainages » 742

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	40 060.40
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	13 199.75
	Résultat de l'activité d'exploitation	-26 860.65
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	-26 860.65
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.70 / 90110.70	Résultat total, compte de résultats	-26 860.65

Commentaires :

Prélèvement de Fr. 26'860.65 sur le fonds des drainages.

4.10 Résultat du financement spécial « Chemins ruraux »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	45 253.35
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	45 671.90
	Résultat de l'activité d'exploitation	418.55
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	418.55
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.94 / 90110.94	Résultat total, compte de résultats	418.55

Commentaires :

Versement de Fr. 418.55 sur le fonds des chemins.

5. Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges du personnel	230 783.70	-	235 930.00	-	225 203.45	-
31 Charges de biens et services et autres ch.	430 729.75	-	469 070.00	-	345 635.21	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	110 018.00	-	123 128.00	-	118 487.03	-
34 Charges financières	44 413.70	-	56 450.00	-	49 811.94	-
35 Attributions aux financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
36 Charges de transfert	1 143 366.57	-	1 144 040.00	-	1 108 330.45	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
3 Total des charges	1 959 311.72	-	2 028 618.00	-	1 847 468.08	-

REVENUS	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40 Revenus fiscaux	-	1 334 502.68	-	1 308 700.00	-	1 417 809.90
41 Revenus régaliens et de concessions	-	10 735.00	-	10 735.00	-	10 735.00
42 Taxes	-	263 918.23	-	229 500.00	-	217 930.69
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44 Revenus financiers	-	525 785.45	-	73 040.00	-	80 293.15
45 Prélèvements sur les financements spéc.	-	-	-	-	-	-
46 Revenus de transfert	-	317 857.25	-	287 573.00	-	278 559.70
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	3 001.30	-	-	-	3 001.30
4 Total des charges	-	2 455 799.91	-	1 909 548.00	-	2 008 329.74

CLÔTURE	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90 Clôture du compte de résultats	496 488.19	-	-	-	160 861.66	-
9 Comptes de clôture	496 488.19	-	-	-	-	-

Commentaires :

Le compte de résultat se solde par un bénéfice de Fr. 496'488.19 – Fr. 52'357.48 de versement sur fonds = Fr. 444'130.71.

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	208 831.61	27 264.80	222 800.00	36 500.00	230 266.09	31 669.12
Excédent de produits/charges	-	181 566.81	-	186 300.00	-	198 596.97
1 Ordre et sécurité publics - défense	45 481.06	47 034.45	59 410.00	47 700.00	53 095.30	44 821.58
Excédent de produits/charges	1 553.39	-	-	11 710.00	-	8 273.72
2 Formation	841 805.44	46 424.90	857 869.00	29 160.00	817 530.23	41 201.85
Excédent de produits/charges	-	795 380.54	-	828 709.00	-	776 328.38
3 Culture – Sports – Loisirs – Eglises	15 944.50	-	14 700.00	-	18 277.60	1 558.15
Excédent de produits/charges	-	15 944.50	-	14 700.00	-	16 719.45
4 Santé	4 208.51	-	5 554.00	-	2 983.02	-
Excédent de produits/charges	-	4 208.51	-	5 554.00	-	2 983.02
5 Prévoyance sociale	454 383.20	10 679.05	433 507.00	4 518.00	431 558.70	12 593.40
Excédent de produits/charges	-	443 704.15	-	428 989.00	-	418 965.30
6 Traffic et télécommunication	93 426.05	39 309.25	112 928.00	47 500.00	91 021.53	30 104.30
Excédent de produits/charges	-	54 116.80	-	65 428.00	-	60 917.23
7 Protection de l'environnement – amén. terr.	181 513.30	218 270.58	191 850.00	164 200.00	132 454.65	151 524.29
Excédent de produits/charges	36 757.28	-	-	27 650.00	19 069.64	-
8 Economie publique	74 344.15	54 796.90	79 850.00	55 300.00	24 565.65	57 187.70
Excédent de produits/charges	-	19 547.25	-	24 550.00	32 622.05	-
9 Finances et impôts	554 826.69	2 030 984.58	79 950.00	1 554 470.00	221 722.97	1 652 815.35
Excédent de produits/charges	1 476 157.89	-	1 474 520.00	-	1 431 092.38	-
Totaux	2 474 764.51	2 474 764.51	2 058 418.00	1 939 348.00	2 023 475.74	2 023 475.74
Excédent de produits/charges	-	-	-	119 070.00	-	-

6. Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

DEPENSES		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	44 773.61	-	-	-	-67 545.30	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
54	Prêts	-	-	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5	Total dépenses	44 773.61	-	-	-	-67 545.30	-

RECETTES		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	-	-	-	-	-
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6	Total recettes	-	-	-	-	-	-

CLÔTURE		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des dépenses	-	-	-	-	-	-
690	Report au bilan des recettes	-	44 773.61	-	-	-	-67 545.30

6.2 Synthèse des investissements relatifs au plan financier

Le plan financier n'est pas encore établi pour notre commune. Nous attendons le document du délégué aux Affaires communales. En principe, le plan financier sera effectué pour le budget 2027. La Commission des finances a été mandatée par le Conseil communal pour aider à établir ce plan financier sans attendre le document du Délégué aux affaires communales.

6.3 Compte d'investissements

Compte d'investissements selon les groupes de matière et selon les fonctions / classification administrative

Généré automatiquement par le système informatique, est joint au classeur des comptes.

7. Bilan

Bilan au 31 décembre 2025 avec la situation initiale, le mouvement et la situation finale. Le bilan transmis doit être clôturé avec la variation de fortune comptabilisée par le compte 2990.

Généré automatiquement par le système informatique, est joint au classeur des comptes.

8. Annexes aux comptes annuels

8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

A) Règles régissant la présentation des comptes annuels

Le MCH2 exige que les règles sur lesquelles se fonde la présentation des comptes soient clairement indiquées et que les dérogations à ces règles fassent l'objet d'une justification. Les corporations de droit public jurassiennes sont par ailleurs tenues de respecter les prescriptions cantonales en matière de présentation des comptes, en particulier le décret concernant l'administration financière des communes² (ci-après DCom). En conséquence, elles utiliseront toutes le texte standard ci-dessous :

Règles applicables à la présentation des comptes

Les comptes annuels de la commune mixte de Mervelier ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.

² RSJU 190.611

- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation N°12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

Mervelier, le 13.05.2026

Au nom de la commune mixte de Mervelier

L'administrateur des finances :
(timbre et signature)



The image shows a red circular official stamp of the 'COMMUNE MIXTE MERVELIER'. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a star. A blue ink signature is written across the stamp.

8.2 Annexe C) aux comptes annuels

Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous **capitaux de tiers** (compte 20910.xx).

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la loi sur la gestion des eaux³. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

29600 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1^{er} décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Idem que compte 29600.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

³ LGEaux/RSJU 814.20

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2025		
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation		Motif de la diminution		Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	Comptes	motifs					
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	837 558.73		Attributions aux FS, capitaux propres	79 218.13		2900	Financement spéciaux enregistrés sous capital propre	474 480.19		
2900.00	Compte général	20 000.00	35100.00		0.00	45100.00	Correction	-20 000.00	29000.00	Compte général	0.00
29001.00	Service d'incendie et de secours	0.00	35101.00		0.00	45101.00		0.00	29001.00	Service d'incendie et de secours	0.00
29002.00	Assainissement des eaux	340 175.88	35102.00	Versement	45 963.70	45102.00		0.00	29002.00	Assainissement des eaux	385 139.58
29003.00	Approvisionnement en eau	0.00	35103.00		0.00	45103.00		0.00	29003.00	Approvisionnement en eau	0.00
29004.00	Déchets	58 211.78	35104.00	Versement	30 128.83	45104.00		0.00	29004.00	Déchets	88 340.61
29005.00	Inhumations et cimetières	0.00	35105.00		0.00	45105.00		0.00	29005.00	Inhumations et cimetières	0.00
29006.00	Forêts	0.00	35106.00		0.00	45106.00		0.00	29006.00	Forêts	0.00
29007.00	Service électrique	0.00	35107.00		0.00	45107.00		0.00	29007.00	Service électrique	0.00
29008.00	Service du gaz	0.00	35108.00		0.00	45108.00		0.00	29008.00	Service du gaz	0.00
29009.00	Autres financements spéciaux	0.00	35109.00		0.00	45109.00		0.00	29009.00	Autres financements spéciaux	0.00
29009.10	Cadastré	0.00	35109.10		0.00	45109.10		0.00	29009.10	Cadastré	0.00
29009.20	Taxe des eaux de surface (dignes)	8 038.12	35109.20	Versement	2 707.05	45109.20		0.00	29009.20	Taxe des eaux de surface (dignes)	10 745.17
29009.25	Drainages	113 940.82	35109.30		0.00	45109.30	Prélèvement	-26 860.65	29009.30	Taxe de séjour	87 080.17
29009.40	Taxe des ouvrages collectifs (AF)	297 192.13	35109.40	Versement	418.55	45109.40		0.00	29009.40	Taxe des ouvrages collectifs (AF)	297 610.68
29009.50	Places de stationnement	0.00	35109.50		0.00	45109.50		0.00	29009.50	Places de stationnement	0.00
2901	Fonds enregistrés sous capital propre	0.00		Attributions aux fonds enregistrés sous capital propre	0.00		Prélèvements enregistrés sous capital propre	0.00	2901	Fonds enregistré sous capital propre	0.00
29100.00	Compte général	0.00	35110.00		0.00	45110.00		0.00	29100.00	Compte général	0.00
29109.00	Autres fonds du capital propre	0.00	35119.00		0.00	45119.00		0.00	29109.00	Autres fonds du capital propre	0.00
2920	Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00		Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00		Prélèvements sur les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00	2920	Réserve des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00
29200.00	Compte général	0.00	38920.00		0.00	48920.00		0.00	29200.00	Compte général	0.00
29201.00	Service d'incendie et de secours	0.00	38921.00		0.00	48921.00		0.00	29201.00	Service d'incendie et de secours	0.00
29202.00	Assainissement des eaux	0.00	38922.00		0.00	48922.00		0.00	29202.00	Assainissement des eaux	0.00
29203.00	Approvisionnement en eau	0.00	38923.00		0.00	48923.00		0.00	29203.00	Approvisionnement en eau	0.00
29204.00	Déchets	0.00	38924.00		0.00	48924.00		0.00	29204.00	Déchets	0.00
29205.00	Inhumations et cimetières	0.00	38925.00		0.00	48925.00		0.00	29205.00	Inhumations et cimetières	0.00
29206.00	Forêts	0.00	38926.00		0.00	48926.00		0.00	29206.00	Forêts	0.00
29207.00	Service électrique	0.00	38927.00		0.00	48927.00		0.00	29207.00	Service électrique	0.00
29208.00	Service du gaz	0.00	38928.00		0.00	48928.00		0.00	29208.00	Service du gaz	0.00
29209.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00	38929.00		0.00	48929.00		0.00	29209.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00
2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00		Attributions aux préfinancements des capitaux propres	0.00		Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres	0.00	2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00
29300.00	Compte général	0.00	38930.00		0.00	48930.00		0.00	29300.00	Compte général	0.00
29301.00	Service d'incendie et de secours	0.00	38931.00		0.00	48931.00		0.00	29301.00	Service d'incendie et de secours	0.00
29302.00	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00	38932.00		0.00	48932.00		0.00	29302.00	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00
29303.00	Approvisionnement en eau / maintien de la valeur	0.00	38933.00		0.00	48933.00		0.00	29303.00	Approvisionnement en eau / maintien de la valeur	0.00
29304.00	Déchets	0.00	38934.00		0.00	48934.00		0.00	29304.00	Déchets	0.00
29305.00	Inhumations et cimetières	0.00	38935.00		0.00	48935.00		0.00	29305.00	Inhumations et cimetières	0.00
29306.00	Forêts	0.00	38936.00		0.00	48936.00		0.00	29306.00	Forêts	0.00
29307.00	Service électrique	0.00	38937.00		0.00	48937.00		0.00	29307.00	Service électrique	0.00
29308.00	Service du gaz	0.00	38938.00		0.00	48938.00		0.00	29308.00	Service du gaz	0.00
29309.00	Autres préfinancements spéciaux du capital propre	0.00	38939.00		0.00	48939.00		0.00	29309.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00

Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2025		
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation		Motif de la diminution		Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	Comptes	motifs					
2940	Réserves de politique budgétaire	0.00		Attributions à la réserve de politique budgétaire	0.00		2940	Réserves de politique budgétaire	0.00		
29400.00	Compte général	0.00	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29400.00	Compte général	0.00
29409.00	Autres réserves de la politique budgétaire	0.00	38949.00		0.00	48949.00		0.00	29409.00	Autres réserves de la politique budgétaire	0.00
2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	200.00		Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	200.00
29600.00	Prêt à court terme	0.00							29600.00	Prêt à court terme	0.00
29600.10	Placement à intérêts à court terme	0.00							29600.10	Placement à intérêts à court terme	0.00
29600.20	Dépôt à terme	0.00							29600.20	Dépôt à terme	0.00
29600.30	Actions et parts sociales	200.00							29600.30	Actions et parts sociales	200.00
29600.40	Placements à intérêts à long terme	0.00							29600.40	Placements à intérêts à long terme	0.00
29600.50	Créances à long terme	0.00							29600.50	Créances à long terme	0.00
29600.90	Autres placements financiers à court terme	0.00							29600.90	Autres placements financiers à court terme	0.00
29600.95	Autres placements financiers à long terme	0.00							29600.95	Autres placements financiers à long terme	0.00
29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	-198 000.00		Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	0.00	29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00
29601.00	Terrains non bâtis	0.00							29601.00	Terrains non bâtis	0.00
29601.10	Terrains bâtis	0.00							29601.10	Placement à intérêts à court terme	0.00
29601.20	Bâtiments, locaux et équipement	-198 000.00							29601.20	Dépôt à terme	0.00
29601.30	Biens mobiliers	0.00							29601.30	Actions et parts sociales	0.00
29601.40	Installations en construction	0.00							29601.40	Placements à intérêts à long terme	0.00
29601.50	Avances du PF	0.00							29601.50	Créances à long terme	0.00
29601.90	Autres immobilisations corporelles	0.00							29601.90	Autres placements financiers à court terme	0.00
29601.95	Autres biens du PF	0.00							29601.95	Autres placements financiers à long terme	0.00

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2980	Autres capitaux propres	0.00		Attributions aux autres capitaux propres	0.00		Prélèvements aux autres capitaux propres	0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800.00	Compte général	0.00	38980.00		0.00	48980.00		0.00	29800.00	Compte général	0.00
2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	542 284.64			515 273.18			-198 000.00	2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	859 557.82
29990.00	Compte général	542 284.64	29900	Excédent (+)	515 273.18	29900	Déficit (-)	-198 000.00	29990.00	Compte général	859 557.82

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) Financements spéciaux (comptes 2900)
b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)
c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)
d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)
e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)
f) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)
g) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)
h) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

8.3 Annexe D) aux comptes annuels

Tableaux des provisions

205 Provisions à court terme							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2025	Modification			Valeur comptable au 31.12.2025	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
29000.00	Place devant la mairie	20 000.00				20 000.00	

8.4 Annexe E) aux comptes annuels

Tableaux des participations et des garanties

Néant.

8.5 Annexe F) aux comptes annuels

Tableaux des immobilisations et des informations détaillées sur les placements de capitaux

			108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier					
			10800	10801	1084	1086	1087	1089
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Bâtiments, locaux et équipements	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2025	-	-	594 000.00	-	-	-
	(+) Augmentation	en 2025	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2025	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2025	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2025	-	-	594 000.00	-	-	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2025	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2025	-	-	-	-	-	-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2025	-	-	448 572.00	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2025	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2025	-	-	448 572.00	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2025	-	-	1 042 572.00	-	-	-
	dont celle des installations de le	31.12.2025						
	Valeur d'assurance	31.12.2025						

			140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif									
			14000	14001	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1409
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Routes et voies de communication	Aménagement des plans d'eau et cours d'eau	Autres ouvrages de génie civil	Bâtiments, locaux et équipements	Forêts	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles du PA*
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2025	56 587.00	-	508 641.22	-	1.00	1 111 146.40	-	78 408.00	-	-
	(+) Augmentation	en 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2025	56 587.00	-	508 641.22	-	1.00	1 111 146.40	-	78 408.00	-	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2025	-6 000.00	-	-21 600.00	-	-	-77 190.00	-	-5 228.00	-	-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2025	44 093.55	-	680.06	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2025	38 093.55	-	-20 910.04	-	-	-77 190.00	-	-5 228.00	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2025	94 680.55	-	577 721.28	-	1.00	1 033 956.40	-	73 180.00	-	-
	dont celle des installations de le	31.12.2025										
	Valeur d'assurance	31.12.2025										

			142 Immobilisations incorporelles				144	145	146
			1420	1421	1427	1429	1441 à 1448	1452 à 1458	1460 à 1469
			Logiciels	Brevets et licences	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Autres immobilisations incorporelles	Prêts	Participations et capital social	Subventions d'investissements
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2025	-	-	-	-	-	-	136 240.40
	(+) Augmentation	en 2025	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2025	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2025	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2025	-	-	-	-	-	-	136 240.40
Rectifications cumulées	Etat au	en 2025	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2025	-	-	-	-	-	-	-3 001.30
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2025	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2025	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2025	-	-	-	-	-	-	-3 001.30
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2025	-	-	-	-	-	-	133 239.10
	dont celle des installations de le	31.12.2025							
	Valeur d'assurance	31.12.2025							

8.6 Annexe H) aux comptes annuels

Les indicateurs financiers

8.6.1 Quotient d'endettement net

Le quotient d'endettement net indique la part des revenus fiscaux (impôts directs des personnes physiques et des personnes morales) ainsi que des prestations de la péréquation financière qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Une valeur négative atteste de l'existence d'une fortune nette.

< 0%	Très faible endettement net
0% à 50%	Faible endettement net
50% à 100%	Endettement net moyen
100% à 150%	Endettement net élevé
> 150%	Endettement net très élevé

Quotient d'endettement net avec les financements spéciaux

3.79 %

Quotient d'endettement net sans les financements spéciaux

12.77 %

I. Quotient d'endettement net		Groupe	Montant	Montant
Capitaux de tiers	+	20	2 381 112.41	2 406 205.96
Patrimoine financier	-	10	2 212 449.68	2 356 140.76
Endettement net			168 662.73	50 065.20
Impôts directs, personnes physiques	+	400	1 038 787.35	1 038 787.35
Impôts directs, personnes morales	+	401	24 445.40	24 445.40
Péréquation financière	+/-	4622/3622	257 755.00	257 755.00
Compensation communes-centres	+	46228	0.00	0.00
Impôts directs PP et PM et péréquation financière			1 320 987.75	1 320 987.75
Quotient d'endettement net			12.77	3.79

8.6.2 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. S'il est supérieur à 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en particulier dans les petites corporations dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.

II. Degré d'autofinancement

Résultat global du compte de résultat		90	444 130.71	496 488.19
Amortissements du patrimoine administratif	+	33	110 018.00	110 018.00
Attributions aux financements spéciaux	+	35	0.00	0.00
Prélèvements sur les financements spéciaux	-	45	0.00	0.00
Réévaluation, prêts du patrimoine administratif	+	364	0.00	0.00
Réévaluations, participations du patrimoine administratif	+	365	0.00	0.00
Amortissements, subventions d'investissement	+	366	0.00	3 001.30
Attributions aux capitaux propres	+	389	0.00	0.00
Prélèvements sur les capitaux propres	-	489	0.00	3 001.30
Revalorisations PA	-	4490	0.00	0.00
Autofinancement			554 148.71	606 506.19
Dépenses reportées au bilan	+	690	680.06	44 773.61
Recettes reportées au bilan	-	590	0.00	0.00
Investissements nets			680.06	44 773.61
Degré d'autofinancement			81 485.27	1 354.61

8.6.3 Quotité de la charge des intérêts

La quotité de la charge des intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée, plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette.

- < -1% Charge extrêmement faible
- 1% à 0% Charge très faible
- 0% à 1% Charge faible
- 1% à 2% Charge moyenne
- ≥ 2% Charge élevée

Quotité de la charge des intérêts avec les financements spéciaux **1.01 %**
Quotité de la charge des intérêts sans les financements spéciaux **-9.36 %**

Charges d'intérêts	+	340	39 895.74	39 895.74
Revenus des intérêts	-	440	15 228.45	15 228.45
Charge nette des intérêts			24 667.29	24 667.29
Revenus fiscaux	+	40	-244 705.08	2 474 764.51
Subventions à redistribuer	-	47	0.00	0.00
Imputations internes	-	49	18 964.60	18 964.60
Prélèvements sur les capitaux propres	-	489	0.00	3 001.30
Prélèvements sur la réserves liée à la réévaluation	+	4896	0.00	0.00
Revenus courants			-263 669.68	2 452 798.61
Quotité de la charge des intérêts			-9.36	1.01

8.6.4 Dettes brutes par rapport aux revenus

La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer la situation d'endettement, et en particulier de déterminer si l'endettement est proportionné compte tenu des revenus obtenus. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus nécessaire au remboursement de la dette brute en une seule fois.

< 50%	Très bon
50,1% à 100%	Bon
100,1% à 150%	Moyen
150,2% à 200%	Mauvais
> 200%	Critique

Dettes brutes par rapport aux revenus avec les financements spéciaux **93.31 %**
Dettes brutes par rapport aux revenus sans les financements spéciaux **-856.41 %**

Engagements courants	+	200	5 477.90	5 477.90
Engagements financiers à court terme	+	201	123 172.93	148 266.48
Instruments financiers dérivés	-	2016	0.00	0.00
Engagements financiers à long terme	+	206	2 134 860.35	2 134 860.35
Dette brute			2 263 511.18	2 288 604.73
Revenus courants			-263 669.68	2 452 798.61
Dette brute par rapports au revenus			-858.46	93.31

8.6.5 Quotité d'investissement

La quotité d'investissement renseigne sur le rapport entre les activités d'investissement et les charges annuelles globales. Cet indicateur ne permet toutefois pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune.

< 10%	Peu important
10,1% à 20%	Importance moyenne
20,1% à 30%	Importantes
> 30%	Très importante

Quotité d'investissement avec les financements spéciaux **2.37 %**
Quotité d'investissement sans les financements spéciaux **0.04 %**

Investissements bruts		690	680.06	44 773.61
Charges de personnel	+	30	228 176.85	230 783.70
Charges de biens et services et autres charges exploitation	+	31	315 098.05	430 729.75
Réévaluation de créances	-	3180	1 763.45	1 763.45
Charges financières	+	34	44 413.70	44 413.70
Réévaluations des immobilisations du PF	-	344	0.00	0.00
Charges de transfert	+	36	1 100 165.12	1 143 366.57
Réévaluations des prêts du PA	-	364	0.00	0.00
Réévaluations des participations du PA	-	365	0.00	0.00
Amortissements des subventions d'investissement	-	366	0.00	3 001.30
Charges globales			1 686 770.33	1 889 302.58
Quotité d'investissement			0.04	2.37

8.6.6 Quotité de la charge financière

La quotité de la charge financière indique l'incidence des frais financiers sur le budget. On entend par charge financière la somme des intérêts nets, des amortissements et des réévaluations. Cet indicateur permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette et les amortissements planifiés. Une hausse de ce taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire.

- < 5% Faible charge
- 5% à 15% Charge supportable
- 15% à 25% Charge élevée à très élevée
- > 25% Charge à peine supportable

Quotité de la charge financière avec les financements spéciaux

5.61 %

Quotité de la charge financière sans les financements spéciaux

-51.08 %

Charges d'intérêts	+	340	39 895.74	39 895.74
Revenus des intérêts	-	440	15 228.45	15 228.45
Amortissement du patrimoine administratif	+	33	110 018.00	110 018.00
Réévaluations des prêts du PA	+	364	0.00	0.00
Réévaluations des participations du PA	+	365	0.00	0.00
Amortissement des subventions d'investissement	+	366	0.00	3 001.30
Charge financière			134 685.29	137 686.59
Revenus courants			-263 669.68	2 452 798.61
Quotité de la charge financière			-51.08	5.61

8.6.7 Endettement net en francs par habitant

L'endettement net en francs par habitant sert à mesurer l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la commune (quotité d'autofinancement). Une valeur négative reflète l'existence d'une fortune nette par habitant.

- < 0 Fortune nette
- 0 à 1'000 Endettement faible
- 1'001 à 3'000 Endettement moyen
- 3'001 à 5'000 Endettement haut
- > 5'000 Endettement critique

Endettement net en francs par habitant avec les financements spéciaux 95.18 francs

Endettement net en francs par habitant sans les financements spéciaux 320.65 francs

Capitaux de tiers	+	20	2 381 112.41	2 406 205.96
Patrimoine financier	-	10	2 212 449.68	2 356 140.76
Endettement net			168 662.73	50 065.20
Population			526	526
Endettement net en francs par habitant			320.65	95.18

8.6.8 Quotité d'autofinancement (capacité d'autofinancement)

La quotité d'autofinancement, également appelée capacité d'autofinancement, reflète la capacité d'une commune ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement.

> 20 % Bonne
 10% à 20% Moyenne
 < 10% Faible

Quotité d'autofinancement avec les financements spéciaux **24.73 %**
Quotité d'autofinancement sans les financements spéciaux **-210.17 %**

Autofinancement			554 148.71	606 506.19
Revenus courants			-263 669.68	2 452 798.61
Quotité d'autofinancement (capacité)			-210.17	24.73

8.6.9 Quotité de la charge des intérêts nets

La quotité de la charge des intérêts indique la part de revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée et plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette. Cet indicateur reflète donc la situation financière de la commune.

< 2% Faible
 2% à 5% Moyenne
 5% à 8% Forte
 > 8% Très forte

Quotité de la charge des intérêts nets avec les financements spéciaux **-33.24 %**
Quotité de la charge des intérêts nets sans les financements spéciaux **-34.43 %**

Charges financières	+	34	44 413.70	44 413.70
Revenus des intérêts	-	440	15 228.45	15 228.45
Gains réalisés PF	-	441	0.00	0.00
Revenus de participations PF	-	442	0.00	0.00
Revenus des biens fonds PF	-	443	22 990.00	22 990.00
Réévaluations des immobilisation du PF	-	444	448 572.00	448 572.00
Charges financières nettes			-442 376.75	-442 376.75
Impôts sur le revenu des personnes physiques	+	400	1 038 787.35	1 038 787.35
Impôts directs, personnes morales	+	401	24 445.40	24 445.40
Autres impôts directs	+	402	221 791.43	267 463.33
Revenus fiscaux (impôts directs)=			1 285 024.18	1 330 696.08
Quotité de la charge des intérêts nets			-34.43	-33.24

8.6.10 Quotient de l'excédent au bilan

Le quotient de l'excédent du bilan est en quelque sorte le thermomètre renseignant sur l'état de santé des capitaux propres. Une valeur négative signifie un découvert au bilan. L'évolution de cet indicateur doit être observée sur plusieurs années.

≥ 60% Elevé
30% à 60% Moyen
< 30% Faible

Quotient de l'excédent au bilan avec les financements spéciaux 65.07 %
Quotient de l'excédent au bilan sans les financements spéciaux 65.07 %

Excédent / Découvert du bilan	+/-	299	859 557.82	859 557.82
Excédent / découvert au bilan			859 557.82	859 557.82
Impôts directs PP et PM et péréquation financière			1 320 987.75	1 320 987.75
Quotient de l'excédent du bilan			65.07	65.07

9 Proposition du Conseil communal/municipal

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	496 488.19	-
	Excédent de revenus/charges	-	496 488.19
900	Compte général	444 130.71	-
	Excédent de revenus/charges	-	444 130.71

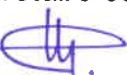
Il est proposé à l'Assemblée Communale de Mervelier d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2025.

Au nom de la commune mixte de Mervelier

Martine Bréchet
Maire



Alexandra Wingeier
Secrétaire communal(e)



Quantin Frund
Administrateur des finances



Mervelier, le 18.05.2026

10 Approbation des comptes annuels

La commission des finances de la commune de Mervelier a approuvé les comptes 2025 dans sa séance du 20.05.2026.

L'organe compétent de la commune de Mervelier a approuvé les comptes annuels 2025 en date du 18.06.2026 conformément à la proposition du Conseil communal du 18.05.2026.

L'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au présent rapport.

Mervelier, le

Au nom de l'organe compétent pour approuver les comptes annuels :

Thomas Dessarzin
Président(e)

Alexandra Wingeier
Secrétaire

